

GE_GERICHTE A/4341/2009 vom 27. Mai 2010

GE Cour de justice, 2010-05-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_4341_2009

FR: GE_GERICHTE A/4341/2009 du 27 mai 2010

IT: GE_GERICHTE A/4341/2009 del 27 maggio 2010

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 27.05.2010
A/4341/2009

A/4341/2009 ATAS/631/2010 du 27.05.2010 (PC) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/4341/2009 ATAS/631/2010 ARRET DU TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES Chambre 8 du 27 mai 2010 En la cause Madame B _____, domiciliée à GENEVE recourante contre SERVICE DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES, p.a. DSE-SPC, route de Chêne 54, GENEVE intimé Vu la décision sur opposition rendue le 6 novembre 2009 par le Service des prestations complémentaires, Vu le recours formé par Madame B _____ le 1 er décembre 2009, Vu la réponse du 17 décembre 2009, Vu le courrier de la recourante du 14 mai 2010, indiquant qu'elle retire son recours; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES : Prend acte du retrait du recours. Raye la cause du rôle. La greffière Irène PONCET La Présidente : Laurence CRUCHON Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.